

Aux parents des élèves utilisant la  
ligne TL 58

Nos réfs : AEM/RMA

Penthalaz, le 05.01.2023

## Transports scolaires – ligne TL58 – procédure en cas de retard du bus

---

Madame, Monsieur,  
Cher(s) Parent(s),

Suite à deux incidents survenus sur la ligne TL58, nous souhaitons, par le présent courrier, clarifier la procédure en cas de retard du bus.

La ligne TL58 est une ligne publique et n'est donc pas soumise aux règles des transports scolaires. En cas de retard, les élèves doivent impérativement rester à l'arrêt et attendre l'arrivée d'un bus de remplacement ou du bus à l'horaire suivant. Il est conseillé, si votre enfant possède un téléphone portable, de télécharger l'application TL en choisissant la ligne 58 en favoris, et d'y autoriser les notifications qui le renseigneront en cas de perturbation sur la ligne.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et en espérant qu'aucun nouvel incident ne nous sera signalé, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s), nos meilleures salutations.

  
Pour le Comité de Direction  
Yves Jauner  
Président  
Sara Pisani Ben Nsir  
Secrétaire

Copie : MICROGIS  
M. Pierre Déjardin, directeur EP Penthalaz-Venoge